



Mais nous sommes particulièrement inquiets de la manière dont se prépare la 100^{ème} Conférence mondiale du travail de l'OIT, qui a à son ordre du jour la question cruciale de la Sécurité sociale.

Alors que c'est le FMI qui exige l'application des plans d'austérité partout dans le monde, nous apprenons que le directeur général du FMI sera présent à cette Conférence. Rappelons qu'une déclaration commune FMI/OIT a été adoptée à l'issue de la Conférence d'Oslo de septembre 2010, où les deux institutions se sont mises d'accord sur « *le rôle central d'un dialogue social fécond pour dégager un consensus nécessaire pour s'attaquer au délicat défi de l'ajustement qu'a engendré la crise.* » et se sont engagées « *à poursuivre et approfondir leur collaboration afin d'appuyer le G20 et son processus d'évaluation mutuelle qui vise à maintenir une croissance mondiale rigoureuse, durable et équilibrée.* »

Le 17 février 2011, à l'occasion de la Journée mondiale de la justice sociale, le directeur général du BIT, Juan Somavia, a déclaré : « *Pour réaliser une mondialisation équitable, nous avons besoin d'une nouvelle vision de la société et de l'économie, conjuguant une approche équilibrée du rôle de l'Etat, des marchés et de la société (...). Que faudra-t-il pour y parvenir? Dans le monde du travail, les étapes sont claires : (...)*

► La première étape consiste à « **reconnaître que le travail n'est pas une marchandise (...)** » Mais nier dans le système capitaliste que le travail soit une marchandise, c'est nier que le rapport social d'exploitation contraint le prolétaire à vendre sa force de travail comme une marchandise. C'est nier que cette force de travail vendue comme une marchandise, c'est la base de ce qui fonde l'unité de la classe ouvrière. C'est nier la lutte des classes, c'est-à-dire l'antagonisme irréductible entre le capital et le travail. C'est nier la possibilité pour la classe ouvrière de se doter d'organisations indépendantes et de les défendre. C'est remettre en cause les conventions de l'OIT, en particulier la convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 et la convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949

► La deuxième étape, selon M Somavia, vise à « **faire des objectifs de création d'emplois une composante essentielle des priorités de politique macroéconomique au même titre que la maîtrise de l'inflation et l'assainissement des comptes publics** ». Mais c'est la maîtrise de l'inflation et la réduction des déficits publics qui sont à l'origine de la destruction de centaines de milliers d'emplois.

► La troisième entend « **procurer une protection sociale durable sur le plan budgétaire aux quatre-vingts pour cent de personnes qui, aujourd'hui dans le monde, sont privés de toute forme de sécurité sociale, en commençant par la création d'un socle minimum de protection sociale universelle.** »

S'il est indispensable de généraliser les régimes de Sécurité sociale selon les besoins des travailleurs dans chaque pays, le socle minimum de protection sociale est l'instrument qui anticipe la liquidation des systèmes de protection sociale collective – dit salaire différé – conquis par l'action du mouvement ouvrier avec, pour effet, d'ouvrir la voie aux régimes d'assurances privées – épargne par capitalisation – détruisant par définition les critères de solidarité, à l'origine des régimes de Sécurité sociale et de l'assurance maladie.

Pour les pays européens, les orientations rejoignent les déclarations du gouverneur de la Banque centrale européenne, M. Trichet, affirmant qu'actuellement « *la plus grande erreur serait d'augmenter les salaires* ». La Banque centrale européenne n'agissant pas en dehors des recommandations du FMI, **il est donc plus que jamais nécessaire que l'OIT s'explique et définisse sa position sur le sujet.**

En fait, à partir de la crise affectant l'Irlande, la Grèce, le Portugal et peut-être demain l'Espagne, la France et d'autres encore, nous constatons, nous, Entente internationale des travailleurs et des peuples que ces orientations dictées par les institutions internationales FMI en tête ne sont ni plus ni moins qu'une injonction aux Etats de formaliser par la loi la mise en place d'une politique autoritaire des revenus, intégrant dans chacun des Etats nationaux les critères de convergence fixés par le Traité de Maastricht, à savoir : un taux d'inflation 0 ; la limitation à 3 % du PIB du déficit budgétaire ; la limitation à 60 % du PIB du montant de la dette publique. Pour tous les autres pays, et notamment les pays dits émergents, ces orientations ferment toutes structures contrôlées par les organisations syndicales de salariés, produit de la solidarité.

L'Entente internationale des travailleurs et des peuples rejette la conception du directeur de l'OIT, transformant le "dialogue social" en stratégie d'accompagnement des politiques et des "réformes exigées" par le FMI et la Banque mondiale, réformes qui visent à flexibiliser le temps de travail et les salaires, à réduire le coût d'embauche et de licenciement par des conditions de travail plus flexibles.



Chers camarades,

Au moment où la politique des Etats, notamment dans le domaine social se trouve soumise au diktat des "agences de notation", instruments actifs du capital financier parasitaire et destructeur des forces productives, nous sommes en face d'une offensive sans précédent pour corseter les organisations indépendantes qui sont le produit de la résistance de la classe ouvrière à l'exploitation capitaliste, nous sommes en face d'un pas qualitatif dans la voie de la transformation de l'OIT elle-même en un rouage de l'application des politiques du FMI, de l'OMC, qui sont à la base des attaques contre les salaires et les droits conquis par les travailleurs et leurs organisations syndicales de haute lutte. Cette évolution conduirait à la disparition du syndicalisme indépendant.

Dans la Conférence mondiale contre la guerre et l'exploitation – qui s'est tenue à Alger, les 27-28-29 novembre 2010 – après un riche débat sur les menaces qui pèsent aujourd'hui sur le mouvement ouvrier dans le cadre de la crise ouverte du capitalisme, sur les menaces qui pèsent sur les organisations syndicales dans leur mission de défense des intérêts des salariés contre l'exploitation du capital, a été adoptée une Déclaration finale qui dit en particulier :

« Nous rejetons le diktat lancé aux organisations ouvrières sommées au nom du prétendu « intérêt général » d'accepter les règles d'une « gouvernance mondiale » et d'un prétendu « dialogue social », dont la seule fonction est de subordonner, d'intégrer les organisations des travailleurs aux plans des gouvernements et des institutions internationales, remettant en cause la souveraineté nationale. A l'accepter, elles se subordonneraient à ce diktat et s'interdiraient de jouer leur rôle de défense des intérêts des travailleurs et des peuples. Nous affirmons que

l'indépendance des organisations ouvrières est une condition de la démocratie, du progrès social, de la souveraineté et de l'indépendance des peuples. »

Nous voulons mener et élargir cette discussion avec vous, chers camarades, dans le respect des positions et des prérogatives des organisations syndicales dont vous êtes membres, parce que nous pensons que c'est une discussion nécessaire et incontournable pour toutes et tous les syndicalistes qui, par le monde, veulent rester attachés à la défense des intérêts des travailleurs. Nous pensons qu'à partir de cette discussion, nous pouvons arriver à des conclusions communes qui suscitent aussi des initiatives communes.

Nous vous sollicitons pour apporter vos contributions sur ce débat et sur la question de la protection sociale.

C'est pourquoi, à l'occasion de la 100^{ème} Conférence internationale du travail, nous vous invitons à participer à la rencontre en défense de l'indépendance des syndicats et des conventions de l'OIT que l'Entente internationale des travailleurs et des peuples organise

**à Genève, du samedi 4 juin 2011 à 11 heures
au dimanche 5 juin à 13 heures,
à la Maison des associations, 15 rue des Savoises.**

Louisa HANOUNE et Daniel GLUCKSTEIN,
coordinateurs de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples ;

Abdelmadjid SIDI SAÏD,
Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs d'Algérie (UGTA) ;

Roger SANDRI,
Syndicaliste (France) ;

Patrick HEBERT,
Syndicaliste (France).

Je souhaite prendre connaissance des conditions de participation à cette rencontre

Nom, prénom :

Adresse postale :

.....

.....

Adresse mail :

A renvoyer à : Entente internationale des travailleurs et des peuples
87 rue du faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris, France – eit.ilc@fr.oleane.com

Aux organisations syndicales de tous les pays, Aux délégués travailleurs à la Conférence de l'OIT

La 100^{ème} session de la Conférence internationale du travail de l'OIT se déroulera du 1^{er} au 17 juin 2011 à Genève. Cette réunion va avoir lieu dans une situation marquée par une mobilisation historique des travailleurs et des peuples qui refusent la catastrophe dans laquelle les entraîne la survie d'un système économique fondé sur l'exploitation capitaliste.

LA LUTTE DU PEUPLE TUNISIEN S'APPUYANT SUR LA CLASSE OUVRIERE, pour chasser le régime du dictateur Ben Ali totalement soumis au FMI et à l'UE, suivie immédiatement du **soulèvement du peuple égyptien**, les luttes sociales de la **classe ouvrière et la jeunesse en Algérie** couronnées de victoires conséquentes, et les mobilisations pour la démocratie dans différents pays du Moyen-Orient à l'instar de **Bahreïn**, ont un rapport direct avec les luttes que, dans la dernière période, les travailleurs ont menées contre les plans du FMI et de l'Union européenne destructeurs de leurs droits en Europe (**France, Espagne, Portugal, Grèce, Irlande**) à travers des grèves et manifestations de grande portée, précédées de grands mouvements de grève victorieux en **Chine**.

En fait, sur tous les continents, les travailleurs et les peuples s'opposent aux politiques initiées par les institutions internationales (Banque mondiale, FMI, Union européenne) et mises en œuvre par des gouvernements qui acceptent de suivre les directives de l'Administration des Etats-Unis pour tenter de sauver un système économique en crise profonde.

A l'intérieur des **Etats-Unis** mêmes, aujourd'hui dans l'**Etat du Wisconsin**, le gouvernement local, au nom des coupes budgétaires qui seraient exigées par la « crise », remet en cause le droit de négociation collective des syndicats des services publics, donc l'existence de l'organisation syndicale, ce qui est un attentat contre l'ensemble du mouvement syndical et aussi contre les conventions de l'OIT (87, 98 et 151 en particulier). Les mobilisations massives à Madison, capitale de l'Etat, et dans les autres villes des Etats-Unis, appelée par les syndicats locaux et l'AFL-CIO, méritent d'être soutenues par les syndicats de tous les continents.

Dans cette situation, les travailleurs et leurs organisations ont plus que jamais besoin d'une OIT conforme à son mandat originel de 1919 (réaffirmé par la Déclaration de Philadelphie de 1944), à savoir, une organisation qui établit les normes et conventions pour défendre les droits des travailleurs contre l'exploitation sans frein des employeurs et des gouvernements (dans le cas des services publics).